

MARCHE DU GAZ : Fin des Tarifs Réglementés - Echéance au 31 décembre 2015

A- Sur l'année 2015, ce sont les établissements scolaires dont la consommation annuelle en gaz naturel est supérieure à 30MWh et inférieure à 200MWh qui devront souscrire un contrat « prix marché » avant **le 31 décembre 2015**.

B- Les établissements scolaires dont la consommation annuelle en gaz naturel est supérieure à 200MWh devront ***également*** souscrire un contrat « prix marché », **s'ils ont signé** :

- un contrat Gaz avec ALTERGAZ ENI sur la base du « Tarif Réglementé - 7% » sur 3 ans et que l'échéance de l'accord est sur 2015. Comme nous vous l'avons déjà indiqué, c'est un contrat « offre spécifique à prix de marché ». Attention, veuillez à bien respecter le préavis de résiliation (plus de 60 jours) et résilier le contrat par Lettre Recommandée AR.
- un contrat de 6 mois « offre transitoire ». Dans ce cas l'établissement peut souscrire à une offre de marché quand il le souhaite car la résiliation peut être faite n'importe quand et sans pénalités.

Nous vous conseillons, afin d'obtenir l'offre la plus pertinente et la plus adaptée à votre établissement de faire jouer la concurrence et de lancer un appel d'offres auprès des fournisseurs référencés GAEL56, notamment :

- **ANTARGAZ**
- **C.P.O. (ex. «les Combustibles de l'Ouest »)**
- **GAZPROM**

Nous vous conseillons également de souscrire **un contrat sur une durée limitée à 2ans** pour garder plus de souplesse et de réactivité face au marché.

C- Les taxes et contributions en gaz naturel :

L'Etat a effectué une augmentation au 1^{er} janvier 2015 sur deux taxes, à savoir :

1- La **CSPG** Contribution Biométhane :

2014 : 0.0072 €/MWh

2015 : 0.0153 €/MWh

2- La **TIGGN** - Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel :

2014 : 1.27 €/MWh

2015 : 2.64 €/MWh

Bien entendu nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.
Bien cordialement.

Karine VILLEMOT

GAEL 56

Tel : 09 67 08 12 07

Port : 06 77 20 88 38

Association.gael56@orange.fr